

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos du lavement pour désinvagination.

**Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.**

Le jour de votre examen vous serez accueillie par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires. N'hésitez pas à les interroger, ainsi que le médecin prescripteur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

**Pôle imagerie médicale  
Groupe hospitalier Pellegrin  
Place Amélie Raba-Léon 30076 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 79 59 50**



## LAVEMENT POUR DESINVAGINATION CHEZ L'ENFANT

**Madame, Monsieur,**

**Votre médecin a prescrit un LAVEMENT POUR DESINVAGINATION à votre enfant.**

**Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser, à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.**

**Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen et pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin.**

**N'oubliez pas de vous munir des anciens examens concernant votre enfant si vous les avez en votre possession. Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.**

### **La radiologie utilise des rayons X**

Les rayons X sont utilisés en imagerie médicale, afin de visualiser l'anatomie du corps humain. Le choix de cette technique tient compte du **rapport bénéfice-risque** de celle-ci, et toutes les précautions sont prises pour **limiter votre exposition** aux rayons X.

Les doses délivrées lors d'examen diagnostiques sont faibles, et n'ont en général pas d'effet sur l'organisme.

**Madame, mademoiselle, attention ! Si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, il est indispensable de le signaler lors de la prise de rendez-vous, ainsi qu'au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen. Dans certains cas, l'examen pourra alors être reporté.**

## **1. Nature de l'acte**

Le principe de ce lavement consiste à remplir le colon avec un produit hydrosoluble (liquide transparent) visible aux rayons X. Ce produit, introduit par voie rectale à l'aide d'une canule, adaptée à l'âge de l'enfant, permet de désobstruer le gros intestin.

## **2. Histoire naturelle de l'affection**

**Accepter** le lavement pour désinvagination que l'on vous propose peut permettre de désobstruer le gros intestin.

**Refuser** cet examen peut vous occasionner une perte de chance de dépistage d'une anomalie.

## **3. Déroulement de l'acte**

Après la réalisation systématique d'une échographie au préalable qui pose le diagnostic votre enfant est si possible perfusé aux urgences. De retour dans le service de radiologie, votre enfant est pris en charge par un anesthésiste car l'examen se déroule sous anesthésie générale (acte justifié pour éviter la douleur de l'enfant) directement dans la salle de radiologie. Vous ne pourrez pas assister à cet examen.

Votre enfant sera déshabillé entièrement et allongé sur la table de radiologie. Une petite canule en plastique, lubrifiée, sera mise en place par voie anale dans le rectum. Le produit sera injecté doucement dans l'intestin et sa progression sera suivie au travers d'un écran de télévision. Quelques clichés radiologiques seront pris. Dans la plupart des cas, l'obstacle est levé. En cas d'échec une intervention chirurgicale peut être nécessaire. L'examen terminé, votre enfant sera conduit en salle de réveil puis hospitalisé pour surveillance.

## **4. Bénéfices escomptés**

En cas d'anomalie dépistée, cet acte permet de donner toutes les chances de guérison.

## **5. Risques, incidents et complications**

Les risques de cet examen sont faibles. En dehors de l'échec de la désobstruction, les risques d'un lavement sont faibles et les complications observées sont rares : il peut s'agir une perforation de l'intestin ou plus rarement d'une péritonite. Vous pouvez, bien sûr, demander au médecin qui réalise l'examen toute précision supplémentaire sur la nature, les buts et les risques de ce lavement opaque.

En matière d'irradiation, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients, compte-tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. La formation du personnel, les contrôles fréquents du matériel et l'aménagement spécial de la salle d'examen ont été étudiés pour que l'irradiation de votre enfant soit aussi faible que possible mais suffisante pour obtenir une qualité d'image indispensable au diagnostic. La dose d'irradiation reçue par votre enfant est mentionnée sur le compte-rendu de l'examen permettant ainsi un suivi.

## **6. Contraintes préalables et postérieures à l'acte**

Après l'examen une hospitalisation sera prévue afin de surveiller votre enfant.

## **7. Aspect financier**

**Au titre de l'hospitalisation**, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).

**A titre externe**, les modalités de prise en charge de votre examen sont celles de votre couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle.)